

BAC Professionnel « Logistique »

PROFIL DE L'EMPLOI

L'agent logisticien, titulaire du baccalauréat professionnel « logistique » prépare et réalise les opérations liées à la réception, à la mise en stock, à la préparation des commandes, au déstockage et à l'expédition des marchandises ou des produits. Il assure également la gestion et le suivi des stocks.

À l'issue de sa formation, le titulaire du baccalauréat professionnel « logistique » occupera un poste d'agent en qualité de réceptionnaire, gestionnaire des stocks, préparateur de commandes, agent d'expédition, magasinier ou employé d'un service logistique.

À terme, l'agent logisticien pourra devenir responsable d'une fonction en entreposage ou en manutention ou responsable d'une petite unité de magasinage.

DOMAINE DE COMPETENCES

L'activité de l'agent logisticien concerne les opérations relatives aux mouvements des produits, des marchandises et des informations associées. Elle doit s'exercer dans le respect des procédures, des règles d'hygiène et de sécurité, avec le souci de la satisfaction du client, de la conservation des produits et des marchandises, ainsi que celui de la maintenance des matériels.

La formation doit donc l'amener à être en mesure de devenir :

- un participant actif à toute démarche « qualité » et à tout programme d'optimisation,
- un interlocuteur facilitant les relations au sein de l'entreprise et avec les différents partenaires,
- un animateur d'une équipe de travail,
- un utilisateur des moyens de communication, des moyens de manutention, etc...

MODE D'EVALUATION

Candidat de la voie scolaire dans un établissement public, privés **sous contrat** ou de CFA ou section d'apprentissage habilité, formation professionnelle continue dans un établissement public : contrôle en cours de formation et épreuves ponctuelles

Candidats de la voie scolaire dans un établissement privé, CFA ou section d'apprentissage non habilité, formation professionnelle continue dans un établissement privé, CNED, candidat libres : examen ponctuel

APRES LE DIPLÔME

Dans le cadre de son projet professionnel, le titulaire du baccalauréat professionnel « logistique » peut être amené à développer des contacts avec des entreprises internationales. Il peut également avoir pour ambition d'assumer des responsabilités dans une entreprise assurant sa logistique en compte propre ou dans une entreprise prestataire de services logistiques.

Pour réaliser ces projets, le titulaire du baccalauréat professionnel « logistique » pourra acquérir des compétences particulières dans le cadre de formations complémentaires d'initiative locales (FCIL), de mentions complémentaires, d'un BTS transport, d'un DUT gestion logistique et transport etc., tant en formation initiale que dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Les candidats ayant obtenu leur diplôme sont dispensés de CACES sous réserve :

- que l'élève, l'apprenti ou le stagiaire a reçu une formation théorique et pratique à la conduite en sécurité des chariots des catégories 1 - 3 - 5 ;
- de la réussite aux tests de conduite organisés par les établissements de formation (cas du CCF) ou par l'Académie (cas de l'épreuve ponctuelle).